

# Miscellanées d'archives

POPULATION

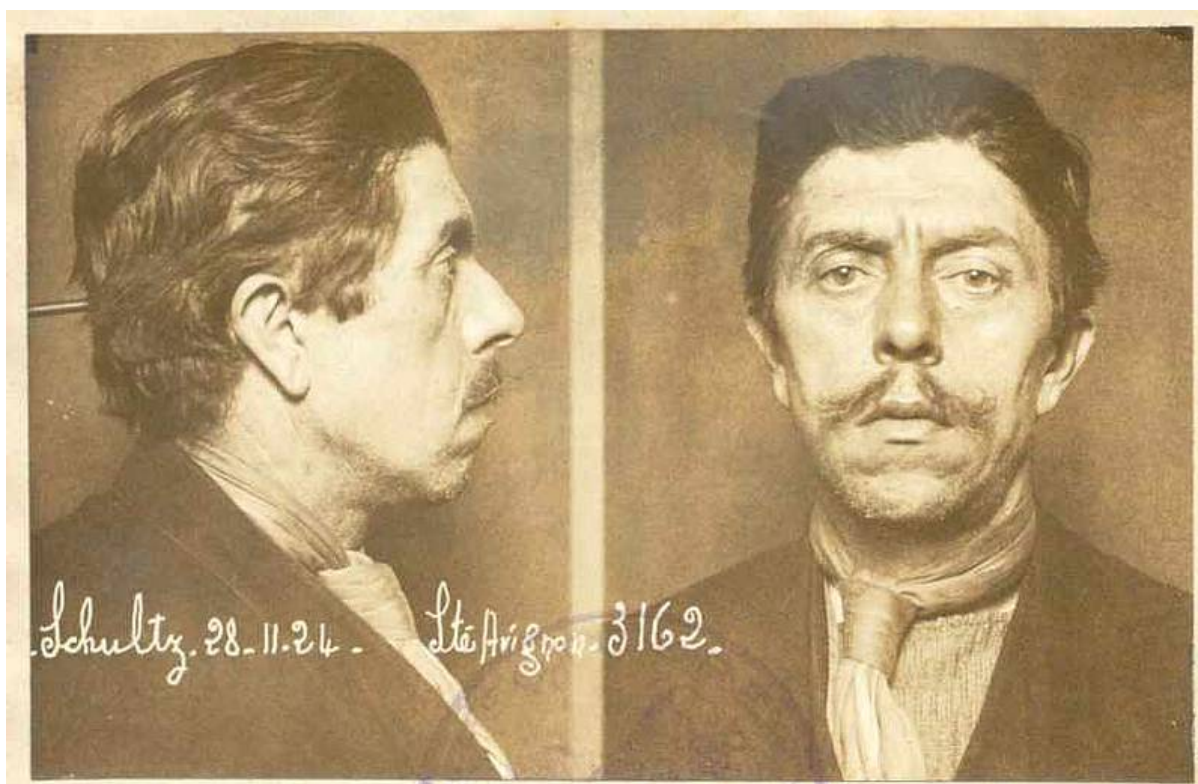
## *Miscellanées d'archives*

Ces « choses mêlées » rassemblent des documents du mois publiés sur le site Internet des archives départementales de Vaucluse de 2015 à 2020.

Prestigieux, surprenants, esthétiques ou drolatiques, ces documents ont été arrangés autour de thèmes variés comme le patrimoine industriel, les notaires, les fêtes...

Si parfois la portée scientifique de certains frôle l'anecdotique, ils n'en sont pas moins des archives historiques qui disent l'histoire ou qui modestement, racontent des histoires.

Nous vous en souhaitons une agréable lecture.



## Surveillance de la population

**Ce document illustre le traitement particulier de l'administration vis-à-vis de la population nomade au début du XXe siècle : il s'agit du carnet anthropométrique de Maxime Schultz, colporteur et infirmier de son état, délivré par la préfecture de Vaucluse le 28 novembre 1924.**

La loi du 16 juillet 1912 sur l'exercice des professions ambulantes et la réglementation de la circulation des nomades instaure un dispositif particulièrement strict de surveillance, d'identification et de contrôle de la population sur le

territoire. Les mesures adoptées diffèrent selon le statut de l'individu. La loi fait en effet la distinction entre le résident français exerçant une profession itinérante, le nomade français - sans résidence ou domicile fixe -, et le nomade étranger.

Le carnet anthropométrique est une pièce d'identité officielle délivrée aux nomades. Obligatoire pour toute personne âgée de plus de 13 ans, il doit être présenté et visé par la police ou la gendarmerie à chaque entrée et sortie du territoire communal. Si le titulaire est chef de famille, il doit également être porteur d'un carnet collectif sur lequel figurent tous les membres de la famille.

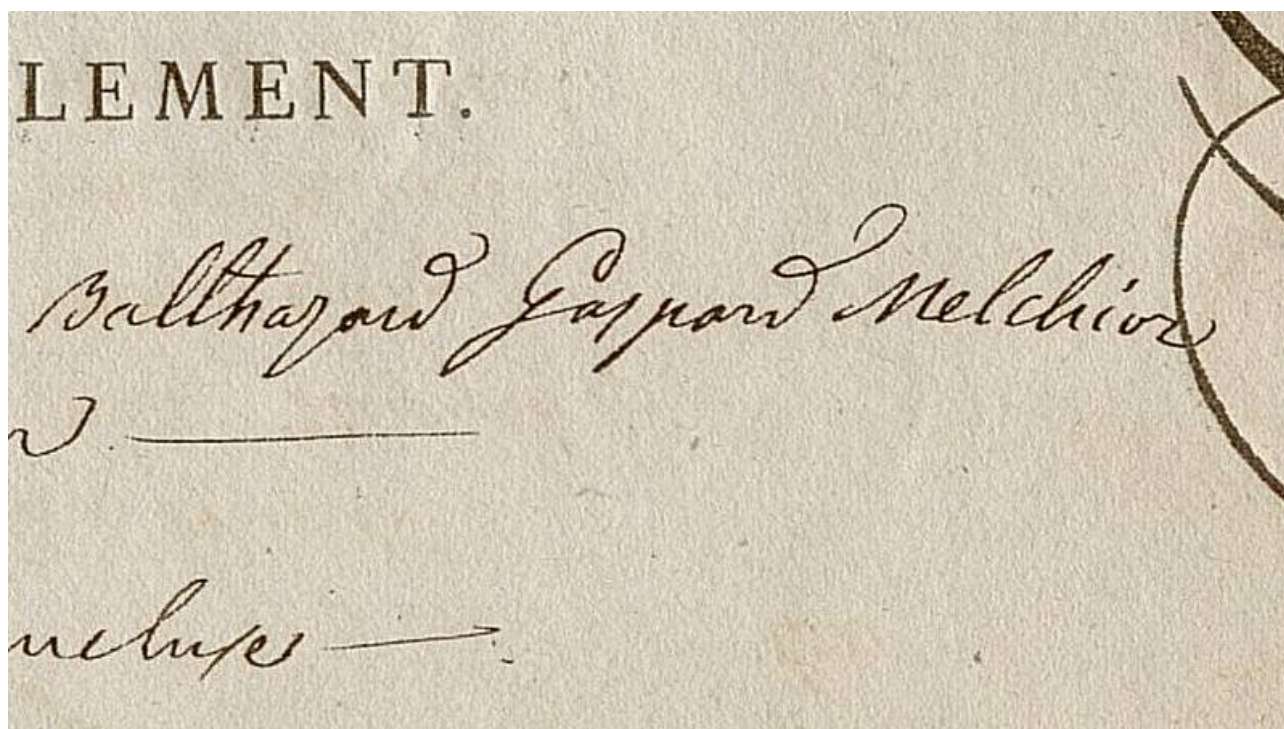
Outre l'état civil de la personne (nom, prénoms, date et lieu de naissance, profession, nationalité), le document fournit la photographie de face et profil, les empreintes digitales ainsi qu'une description physique détaillée, basée sur le système anthropométrique d'Alphonse Bertillon (1853-1914) - dont les travaux ont contribué à la mise en place du service de l'identité judiciaire (fichage). Le carnet comprend également plusieurs feuillets de visas d'entrée et sortie des communes ainsi qu'une partie réservée à la vaccination antivariolique obligatoire et aux mesures générales de prophylaxie.

À l'intérieur du carnet se trouve un procès-verbal dressé par la gendarmerie le 25 juillet 1925 ; il apporte un éclairage sur l'arrivée de ce document aux archives. Lors d'un contrôle pour vagabondage, Maxime Schultz, sans papier, ne peut attester de son identité auprès des gendarmes de l'Isle-sur-la-Sorgue, il doit alors s'en expliquer. Il déclare avoir accompli les

démarches nécessaires auprès de la préfecture de Vaucluse pour obtenir un carnet anthropométrique mais il a dû quitter Avignon pour un emploi à Draguignan (Var) avant la délivrance du document.

Les gendarmes, après avoir vérifié auprès de la sûreté générale d'Avignon si l'individu n'est pas recherché pour quelque délit, dressent un « procès-verbal de renseignements ». Par la suite, M. Schultz quitte probablement le département sans avoir récupéré ce précieux sésame ; ce dernier, dans un état irréprochable - et pour cause -, a donc été conservé par l'administration. Puis, le hasard de l'échantillonnage des archives de la préfecture a épargné le carnet que nous conservons.

Au-delà de sa dimension historique évidente, le carnet anthropométrique constitue une source remarquable de la généalogie, pour les informations qu'il recèle mais aussi parce qu'il offre une opportunité trop rare : mettre enfin un visage sur un nom.



## Le passeport de l'intérieur

**Au début de l'année 2017, nous mettons en lumière un document du mois "clin d'œil" : le passeport de l'intérieur délivré au prénommé Balthazard Gaspard Melchior Jouvaud.**

Au-delà de l'anecdote sur les prénoms de cet homme né le 6 janvier 1769, cette souche de passeport trouvée dans le fonds des archives communales de Villes-sur-Auzon (cote AC Villes-sur-Auzon 2 J 3)

L'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert de 1765 définit le passeport comme « une permission ou des lettres d'un prince ou d'un gouverneur qui accorde un sauf-

est l'occasion d'aborder la finalité de ces anciens documents officiels.

Le 12 juillet 1829, la commune villoise délivre un passeport au sieur Jouvaud, âgé de 60 ans et cordonnier de son état, dans le but de lui permettre de "chercher de l'ouvrage dans le département des Basses-Alpes", dont elle conserve la souche dans ses archives. La description physique du titulaire, détaillée dans le document, avalise l'identité du détenteur, qui dès lors est autorisé à se déplacer en dehors de sa province.

conduit ou la liberté de passer, d'entrer et sortir de leur territoire librement et sans être inquiété», « Le passeport proprement dit, ne se

donne qu'aux amis, on donne des sauf-conduits aux ennemis. »

La législation des passeports pour les Français est mise en place par la loi du 1er février 1792 et par le décret du 10 vendémiaire an IV (2 octobre 1795). Dès son instauration, le passeport délivré par la commune permet aux individus de voyager à l'intérieur de la France tandis que le passeport délivré par la préfecture ou la sous-préfecture autorise le déplacement à l'étranger. En leur possession, les voyageurs peuvent être admis en dehors de leur territoire tout en évitant les soupçons. Ces documents ont alors une double fonction : identifier et surveiller les déplacements.

De 1815 à 1870, la législation oblige les individus qui souhaitent circuler hors de leur canton à détenir un passeport de l'intérieur. À partir de 1860, l'usage de ce laissez-passer sur le territoire national est abandonné progressivement. De 1803 à 1890 a également cours le livret d'ouvrier et, à partir de 1912, le carnet anthropométrique remis aux gens du voyage. Celui-ci est abandonné en 1969 pour être remplacé par le livret de circulation.

Quant à ce singulier roi mage, l'histoire ne dit pas si le périple dans les Alpes-de-Haute-Provence porta ses fruits...